



Mont-de-Marsan, le 14 novembre 2015

Communiqué de presse

Mise en œuvre de l'état d'urgence dans le département des Landes

Les événements dramatiques survenus dans la soirée du 13 novembre dans les 10^e et 11^e arrondissements de Paris ainsi qu'au stade de France ont conduit le Président de la République à décréter, sur l'ensemble du territoire national, l'état d'urgence prévu par la loi n°55-385 du 3 avril 1955 et le renforcement des contrôles aux frontières de notre territoire.

Dès la survenue des attentats, le préfet des Landes a demandé aux forces de l'ordre le renforcement des patrouilles dans tous les lieux sensibles du département (lieux de culte, centres commerciaux, cinémas, marchés, etc.) et a activé la cellule de crise de la préfecture.

Le préfet a réuni à 8h ce matin son état-major de sécurité afin de faire un point sur les premières mesures à mettre en œuvre dans le département et d'assurer la coordination des forces de sécurité intérieure.

Dans ce cadre, un message a été adressé à l'ensemble des maires des communes du département afin d'effectuer le recensement des événements à venir rassemblant plus de 100 personnes. Il leur a été demandé de veiller à ce que les organisateurs de ces événements renforcent leurs dispositifs de sécurité et se tiennent à la disposition des forces de sécurité.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes qui repéreraient un objet ou un comportement suspect de prévenir immédiatement les forces de sécurité en composant le 17.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres consignes pourront ultérieurement être données par le préfet.

Le préfet réunira de nouveau son état-major de sécurité à 17h.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des citoyens.